

MAIRIE
de
**SAINT-JULIEN-LES
METZ**



AVIS

POLICE des CIMETIERES à l'approche de la TOUSSAINT

Conformément au règlement de Police des Cimetières ;

Sont interdits pendant la période du 28 Octobre 2026 au 2 Novembre 2026 :

- Tous travaux de construction et de réparation aux pierres sépulcrales ou autres insignes funéraires, ainsi que leur lessivage ;
- La circulation dans le cimetière communal de tous véhicules ;
- Le dépôt et la vente de fleurs, bouquets, insignes funéraires, etc ...
sauf autorisation spéciale.

Aucune exhumation ne sera effectuée du 20 Octobre 2026 au 2 Novembre 2026.

En conséquence, les familles souhaitant procéder en vue de la Toussaint et du Jour des Morts, au nettoyage ou à l'entretien des tombes dans le cimetière communal, sont invitées à le faire sans tarder.

A partir du 28 Octobre, seule la décoration des tombes restera autorisée.

Saint-Julien-lès-Metz, le 06 octobre 2026

Le Maire



Franck OSSWALD